

Processus d'affiliation au régime CSM

Avril
2025

Cette fiche a pour objectif de vous accompagner dans votre affiliation au nouveau régime de santé, afin d'assurer une transition fluide au 1^{er} juillet 2025.

Les étapes clés :

1. Pré-affiliation

- Collecte et vérification de vos données (informations personnelles, bénéficiaires, coordonnées bancaires pour les remboursements).

2. Validation de vos données (avril - mi-mai 2025)

- Vous recevrez un email, sur l'adresse mail connue jusqu'à présent par Energie Mutuelle, ou un courrier contenant un lien vers la plateforme d'affiliation. À défaut, l'adresse utilisée sera l'adresse mail professionnelle transmise par l'employeur à Crédit Agricole Assurances.

L'adresse mail émettrice sera : noreply-CSMdesIEG@ca-assurances.fr

- Après vérification, vous pourrez corriger directement toute anomalie ou mettre à jour vos informations en ligne.
- **Munissez-vous de votre numéro de Sécurité sociale et celui de vos ayants droit, de votre numéro adhérent Energie Mutuelle si vous avez souscrit une option et de votre RIB.**

Besoin d'informations sur les options : [Sanergi IEG - Simulateur](#)



Tableau de garanties des options : [Tableau de garanties](#)



3. Émission des cartes Tiers Payant (TP) (Mi-juin 2025)

- Les cartes TP seront disponibles en format numérique et papier pour faciliter l'accès aux soins.

4. Changement d'assureur (à partir du 1^{er} juillet 2025)

- Le nouveau gestionnaire de santé CSM prendra le relais.
- Les traitements médicaux en cours avant cette date resteront couverts par Energie Mutuelle.



Un site internet est mis à votre disposition à l'adresse suivante :

CSMdesIEG.ca-assurances.com



Vous y retrouvez toutes les informations essentielles sur sanergi IEG.

Pensez à regarder les spams ou courriers indésirables de votre boîte mail personnelle à partir de maintenant!

Enfin, le centre de relation client sera à votre disposition pour vous accompagner au **09 72 72 72 50**.

Pour toute réclamation, vous pourrez solliciter nos représentants FO, qui bénéficieront d'un lien direct avec la nouvelle gestion, tout en respectant les obligations de la loi RGPD.

